



## CODE DE CONDUITE

### Entraîneurs

L'entraîneur doit avant tout être conscient de l'importance de son rôle et de la grande influence qu'il a sur les athlètes et sur leur entourage. Il doit assurer une mission d'éducation et de formation physique, morale, sociale et sécuritaire auprès des athlètes et se montrer digne de cette responsabilité. Il doit s'attacher davantage au bien-être et aux intérêts des athlètes qu'à leurs résultats.

Les athlètes du club de biathlon Courcelette doivent toujours agir selon des standards élevés et projeter une image positive de leur discipline : ainsi afin d'accomplir sa tâche avec succès, l'entraîneur doit :

#### **Sécurité et santé physique des athlètes :**

1. S'assurer que les sites d'entraînement, de compétition ou d'activités sont sécuritaires en tout temps.
2. Être prêt à intervenir rapidement et de façon appropriée en cas d'urgence.
3. Connaître les procédures de transfert vers un centre hospitalier.
4. Éviter de mettre les athlètes dans des situations présentant des risques inutiles ou non adaptés à leur niveau. Préserver la santé, la sécurité, l'intégrité des athlètes.
5. Il est de la responsabilité de l'entraîneur du maintien de son permis possession acquisition d'armes à feu.
6. Signer le formulaire d'autorisation des antécédents judiciaires.
7. Pour tout manquement, une rencontre sera effectuée et documentée par l'entraîneur-chef et transmise au Conseil d'administration au besoin.

#### **Entraîner de façon responsable :**

1. Utiliser judicieusement l'autorité associée à sa position et prendre des décisions qui sont dans le meilleur intérêt des athlètes.
2. Favoriser le développement de l'estime de soi des athlètes.
3. Éviter de tirer un avantage personnel d'une situation ou décision.
4. Connaître ses limites sur le plan des connaissances/compétences au moment de prendre des décisions, de donner des consignes ou d'agir.
5. Honorer les engagements. Maintenir le caractère privé des informations personnelles et les utiliser de façon appropriée.

6. Utiliser les réseaux sociaux, internet et autres médias électroniques de façon éthique et respectueuse des collègues, entraîneurs et dirigeants.
7. S'abstenir de toute consommation de boisson alcoolique ou de drogue dans l'exercice de ses fonctions et si vous jugez qu'une intervention devrait être mise en place pour un athlète, vous référer à l'entraîneur-chef.
8. S'assurer que chacun soit traité avec respect et équité.

### **Intégrité dans les rapports avec les autres**

1. Éviter les situations qui peuvent affecter l'objectivité, l'impartialité ou l'intégrité des fonctions d'entraîneur (e).
2. S'abstenir de tout comportement constituant de l'abus, un langage inapproprié, à caractère sous-entendu, du harcèlement, de la négligence et de la violence ou de toute relation inappropriée avec un athlète ou un autre membre.
3. En tout temps, l'ensemble des activités doit être planifié de façon à ce qu'un entraîneur ne soit jamais seul dans un lieu privé fermé en compagnie d'un athlète. Ce lieu peut-être physique (local, chambre, vestiaire, voiture) ou virtuel (messagerie, réseaux sociaux).

### **Plus particulièrement :**

4. Les communications électroniques entre un athlète de moins de 18 ans doivent être transmises à l'entraîneur-chef et doivent inclure un parent.
5. Les envois électroniques de groupes doivent être privilégiés
6. Toujours avoir un deuxième adulte lorsqu'un athlète doit être rencontré et cela se fera avec l'entraîneur-chef.
7. Lors des voyages, l'entraîneur s'assure du maintien de l'ordre, demeure dans une chambre voisine, doit limiter les visites dans les chambres d'hôtel à moins d'être accompagné.
8. Lors des voyages, camps, si un athlète est malade il doit être raccompagné par un entraîneur de même sexe.
9. Veiller à ce que les athlètes comprennent que les abus, harcèlement, négligence, violence, intimidation ou tout comportement inapproprié ne sont en aucun cas tolérés et sensibiliser les athlètes à divulguer et signaler de tels comportements.
10. L'Entraîneur doit prendre connaissance des lignes de conduite offertes sur le site : <http://www.sportbienetre.ca>.

**Respect et procédures :**

1. S'assurer que chacun soit traité de façon égale, peu importe l'âge, la race, l'origine ethnique, la langue, la religion, le potentiel athlétique, l'identité du genre et l'orientation sexuelle.
2. Préserver la dignité de chaque personne lors des interactions avec les autres.
3. Respecter et ne pas dénigrer les représentants de Biathlon Canada, de la FQB, les collègues entraîneurs, les membre du CA, les représentants des autres clubs, les officiels, bénévoles et partenaires.
4. Respecter les politiques en vigueur.
5. Pour tout problème, vous référer directement à l'entraîneur-chef qui assurera le suivi auprès du conseil d'administration, le cas échéant.

Nom de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_